Règlement ARAVISTRAIL

Organisation

Aravistrail (association loi 1901, inscrite au journal officiel N°0041 du 10 octobre 2008), organise l'Aravistrail avec le concours de l'office du tourisme de Thônes Val Sulens, et de la Communauté de communes du Val de Thônes.

Parcours

Course nature, empruntant les sentiers du massif des Bornes-Aravis. Aravistrail propose 4 distances sur la journée du 15 juin 2013.

- **ARAVISTRAIL 74** : 74km et 6300m de dénivelée positive.
- **ARAVISTRAIL 42** : 42km et 3300m de dénivelée positive.
- **ARAVISTRAIL 20** : 20km et 1300m de dénivelée positive.
- **ARAVISTRAIL 10** : 10km Orientation.

Les Départs :

- **ARAVISTRAIL 74** : Thônes
- **ARAVISTRAIL 42** : Bouchet Mont Charvin.
- **ARAVISTRAIL 20** : Bouchet Mont Charvin.
- **ARAVISTRAIL 10** : Thônes

Les Arrivées se font toutes à Thônes.

Esprit

Nos parcours sont résolument « montagne ». Notre volonté est que tous les concurrents passent la ligne d'arrivée.

Participation

Aravistrail 74km et 42km sont ouverts aux licenciés et non licenciés, majeurs, de toutes nationalités, homme ou femme, né(e) en 1993 et avant.

Aravistrail 20km est ouvert aux licenciés et non licenciés, à partir de la catégorie junior(e), né(e) en 1995 et avant.

Aravistrail 10km : Parcours ludique non chronométré.

Catégories d'âge

Hommes et Femmes

Juniors : 1994 – 1995

Espoirs : 1991 – 1993

Seniors : 1974 – 1990

Vétérans 1 : 1964 – 1973

Vétérans 2 : 1954 – 1963

Vétérans 3 : 1944 – 1953

Vétérans 4 : 1943 et avant

Inscriptions

Pour s'inscrire, il faut fournir un **certificat médical**, de moins d'un an le jour de la course, de non contre-indication à la pratique de la course pédestre en compétition ou sa photocopie certifiée conforme par l'intéressé ou d'une **licence sportive** dans les sports d'endurance (FFA,FFCO, FFME, FFCAM …etc) **avec visa médical**.

Pour les Jeunes né(e)s après le 15 juin 1995, mineurs au 15 juin 2013 une autorisation parentale est nécessaire.

Les inscriptions pour le 74 km et pour le 42 km seront closes dès que le nombre maximum de 500 coureurs sera atteint ou au plus tard le 14 juin 2013 – 12h., date limite d'inscription.

Pas de nombre limite de participants sur les 20 et 10 km.
Les droits d'engagement comprennent tous les services décrits dans le présent règlement.

Inscriptions en ligne sur www.aravistrail.fr ou par courrier avec bulletin d'inscription, certificat médical et règlement par chèque, envoyé a :
Aravistrail - Office du Tourisme, 4 Place Avet 74230 Thônes.

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription de tout coureur n'ayant pas respecté l'éthique sportive au cours de manifestations antérieures.

Tarifs d'inscriptions

74 km :
- 69€ avant le 15/05/2013
- 79€ jusqu'au 14/06/2013

42 km :
- 38€ avant le 15/05/2013
- 45€ jusqu'au 14/06/2013

20km :
- 18€ jusqu'au 14/06/2013

10km :
- 5€ jusqu'au 15/06/2013

Annulation d'une inscription

Une assurance annulation peut être souscripte lors de l'inscription.
Le prix de cette assurance varie suivant les parcours :

- AravisTrail 74 Km : 7 euros.
- AravisTrail 42 Km : 4 euros.
- AravisTrail 20 Km : 2 euros.

Le remboursement correspondra au montant à la date de l'inscription,
sous réserve de fournir un certificat médical de contre-indication.

Aucun remboursement ne sera effectué sans la prise de cette assurance.

Aucun échange de dossard n'est possible.

Matériel :

Nous serons très exigeant, vigilant, sur le matériel obligatoire, il en va de votre sécurité. Des contrôles de sac auront lieu.

Matériel obligatoire :

Chaussures adaptées à la course / marche en terrain de montagne.

Réserve d'eau minimum un litre.

Réserve alimentaire.

Couverture de survie.

Sifflet et téléphone mobile.

Lampe frontale.

Vêtements haut et bas, imperméables et chauds, permettant de supporter le mauvais temps en montagne

Matériel conseillé :

Pas superflu du tout... vêtements de rechange, gants, bonnet, casquette ou bandana, bâtons.

Retrait des dossards

Epingles non fournies lors du retrait des dossards.

Vendredi 14 juin de 16h00 à 19h00 pour le 74Km et le 42Km.

Samedi 15 juin de 5h à 7h pour le 42km.

Samedi 15 juin de 5h a 7h30 pour le 20Km.

Samedi 15 juin à partir de 9h30 pour le 10Km, pas de dossard, mais retrait de la carte du parcours surprise.

Les dossards seront à retirer, sur présentation du certificat médical si non envoyé lors de l'inscription.

Briefing avant course : 15 minutes avant chacun des départs.

Horaires de départ

74 Km : Samedi 15 juin, 3h à Thônes.

42 Km : Samedi 15 juin à 8h30 au Bouchet Mont Charvin.

20 Km : Samedi 15 juin à 9h au Bouchet Mont Charvin.

10 Km : Samedi 15 juin à partir de 10h à 14h à Thônes.

Navettes gratuites "recommandées" à disposition de 6 heures à 7 heures 30 au départ de Thônes.

Barrières et porte horaires

Notre souhait est que chaque concurrent passe la ligne d'arrivée. Pour cette raison nous avons mis en place des barrières et une porte horaires.

Barrière hors délai 1 : **12 h 30** Le Bouchet Mt-charvin

Barrière hors délai 2 : **16 h 30** Col du Marais

Lorsqu'un concurrent arrive à une barrière horaire hors délai, il est mis hors course et remet son dossard. Il est rapatrié par l'organisation jusqu'à Thônes .

En aucun cas, un concurrent « hors délais » ne sera autorisé a poursuivre le parcours.

Porte horaire : **18 h** Chalet des Vorets

La Porte horaire permettra de rejoindre l'arrivée par un trajet plus court. Une pénalité de 10 heures sera appliquée en sus de son temps de course.

Contrôles - Abandons

Le dossard doit être porté devant et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course. Il doit donc être toujours positionné au dessus de tout vêtement et ne peut en aucun cas être fixé sur le sac ou une jambe. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés.

Des contrôles seront effectués durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course.

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement :

Prévenir le responsable du poste de contrôle le plus proche et lui remettre son dossard.
Il devra suivre les indications du contrôleur et/ou du PC course pour rejoindre l'arrivée.

En aucun cas, un concurrent « hors délais » ne sera autorisé a poursuivre le parcours.

Interruption de la course

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours et/ou de modifier le parcours et/ou de modifier les barrières hors délai et la porte horaire. Toute décision sera prise par le jury de l'épreuve.

Sécurité

Vous allez évoluer sur des terrains de montagne. L'organisation aura sécurisé les passages les plus délicats. Vous rencontrerez des contrôleurs tout au long du parcours. Ils sont là, avant tout pour votre sécurité. Ces contrôleurs vous donneront des consignes. Il est obligatoire de respecter ces consignes. Il vaut mieux perdre quelques secondes dans un passage délicat…

Ne négligez surtout pas votre équipement vestimentaire, surtout en cas de météo, défavorable ou incertaine. Il peut faire très vite froid sur les point hauts du parcours… même mi juin…

Des postes de sécurité seront implantés en plusieurs points du parcours. Ces postes seront en liaison radio avec le PC de la course.
Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve.
Elle sera en mesure d'intervenir sur le parcours par tout moyen approprié, y compris héliporté en cas de nécessité. Les médecins officiels seront habilités à retirer le dossard et à mettre hors course, tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.

Environnement

Comme nous, vous aimez la nature, respectez la.
Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper. En effet, couper un sentier provoque une érosion irréversible du site et le dégrade donc irrémédiablement.
Vous avez été capable de transporter vos gels, barres etc… pleins ; vous êtes donc capables de les ramener vides…..

Tout concurrent surpris en infraction sera immédiatement disqualifié.

Ravitaillements

Ce trail se déroulant en **semi-autonomie**, le nombre de ravitaillements est limité au strict minimum. Ne comptez pas sur les ravitaillements pour votre suffisance alimentaire.

Chaque concurrent doit donc avoir son **gobelet** avec lui durant la course.

74km : 4 ravitaillements + 2 points d'eau.
42km : 2 ravitaillements + 1 point d'eau.
20km : 1 point d'eau

Repas d'après course

Samedi 15 juin à partir de 18h.

Les repas d'après course sont compris dans les droits d'inscription pour les coureurs du 74 et du 42km.

Pour les accompagnants et participants aux 10 & 20km le repas d'après course nécessite d'être acheté en supplément (12 €).

Accompagnants

Les vélos, VTT ou engins motorisés sont formellement interdits sur le parcours. Toute assistance individuelle en dehors des points homologués est interdite, de même que l'accompagnement en course. Une information détaillée sur le suivi de course par les accompagnants sera en ligne sur le site www.aravistrail.fr.

Classements et récompenses

Aucune prime en argent n'est distribuée.

Pour le 74 et le 42 km, un classement scratch hommes et femmes et ensuite par catégorie (sans cumul des deux) sera établi.

Pour le 20 km seront récompensés les trois premiers et premières.

Animaux

Le parcours d'Aravistrail traverse des alpages et des zones sensibles, pour la quiétude des troupeaux il est interdit de courir avec un chien même tenu en laisse.

Assurances

Responsabilité civile :

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantie les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants**.**

Individuelle accident :

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance « individuel - accident » couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent.

Jury

Un Jury Officiel sera désigné. Son pouvoir de décision est sans appel. Il pourra être amené à prendre des décisions concernant le report ou l'annulation de la course en fonction des conditions météorologiques.

Pénalités et Disqualification

1 heure de pénalité pour chaque effet ou matériel obligatoire manquant sera appliqué.

Les pénalités pourront aller jusqu'à la mise hors course.

Sera disqualifié tout coureur n'ayant pas respecté le présent règlement.

Droit d'Image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Loi informatique et liberté

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.